

**DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ORIENTALES**  
**COMMUNE DE POLLESTRES**  
**Extrait du**  
**Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

N° 2023\_063

Nombre de Conseillers	En Exercice 27	Présents 21	Votants 27
Date de Convocation	15 septembre 2023		
Séance du	21 septembre 2023		
<p>Le Conseil Municipal de la commune de Pollestres, appelé à siéger régulièrement par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée d'une note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et adressée au moins CINQ jours francs avant la présente séance, s'est réuni à la Salle Démocratie, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles MORICONI, Maire,</p> <p>Etaient présents : J.Ch. MORICONI – C. LEVY – H. BARBAROS – Ch. QUEYRAT – J.Ch. VERGEYNST – A. CORDERO – F. PLUJA – A. BERNARD – A. LOPEZ – J.M. THOBOIS – P. DONOT – E. BREBION – D. CREN – V. GUILLEMIN – C. BALDO – P. MARECHAUX – M. MARTIN – J. BADIE – P. WADIIH – A. BAUER – E. MARTIN</p> <p>Absents excusés ayant donné procuration : T. RENARD à H. BARBAROS – M. SANDRAS-MACH à A. CORDERO – F. PORTELLA à J.Ch. MORICONI – A. LE MOIGNE à C. LEVY – N. COLELLA à V. GUILLEMIN – G. CASAS à F. PLUJA</p> <p>Absent excusé n'ayant pas donné de procuration : 0</p> <p>Secrétaire de séance : Catherine LEVY</p>			

**OBJET : Convention d'attribution d'une subvention du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales pour la création du parc de la Cantaranne**

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2023 la commune de Pollestres avait sollicité auprès du Conseil Départemental une subvention pour le projet de création du parc de la Cantaranne.

Dans sa séance du 23 mars 2023, la Commission permanente du Conseil départemental a décidé d'attribuer à notre collectivité, dans le cadre du programme d'Aide à l'Investissement Territorial, une subvention d'un montant 109 835,00 € concernant cette opération. Afin de permettre le règlement de la subvention, il convient de signer la convention « Programme départemental d'aide aux communes – Aide à l'Investissement Territorial ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **AUTORISE** la signature de la convention fixant notamment les modalités d'attribution et de versement par le Département des Pyrénées-Orientales, au titre du programme d'aides aux communes dans le cadre du programme d'Aide à l'Investissement Territorial, pour le projet de création du parc de la Cantaranne, de la subvention d'un montant de 109 835,00 € ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS  
POUR EXTRAIT CONFORME**

Le Maire,  
**Jean-Charles MORICONI.**